

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1401

présenté par

M. Huet, Mme Schmid, M. Vitel, M. Dhuicq, M. Herbillon, Mme Dion, Mme Dalloz, M. Breton,
M. Schneider, M. Decool, Mme Le Callennec, Mme Louwagie, M. Fromion, M. Sermier,
M. Gosselin, M. Courtial, M. Perrut, Mme Poletti, M. Lazaro et Mme Genevard

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:**

L'éducation au numérique inclut un volet prévention et gestion de l'image numérique.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les risques liés au numérique sont importants. Ils peuvent aller de l'exposition trop importante aux matériels non appropriés aux enfants à une mauvaise utilisation des réseaux sociaux ou des messageries instantanées pouvant mettre en péril la sécurité des enfants et adolescents. Alors que notre société a de plus en plus recours au numérique et à Internet, l'enseignement du numérique doit absolument comprendre un volet prévention permettant d'éduquer les enfants aux d'Internet et du numérique.